

et César. Les catholiques, au contraire, entendent nommer St. Jérôme, St. Augustin, St. Bazile le Grand, St. Jean Chrysostôme, St. Grégoire de Naziance, St. Grégoire de Nyse, St. Léon, St. Grégoire le Grand. Ils ont aussi leurs Poètes, leurs orateurs et leurs philosophes. Nos pauvres protestans n'ont rien de tout cela ; ayant quitté la maison de leur Père et dépensé la portion de leur divin héritage en une vie de trouble, de disputes des sectes, de querelles théologiques, prêts à mourir de faim, ils voudraient se rassasier des restes du paganisme. O, s'ils voulaient bien se souvenir que dans la maison de leur Père, il y a encore du pain en abondance !

Mais il n'y a jamais eu dans l'Eglise aucune période de tems, où les bons ouvrages de littératures grecs et romains n'aient point été étudiés et appréciés à leur juste valeur ; et nous devons aux anciens moines renfermés dans leurs cloîtres, tout ce qui nous reste des ouvrages de la Grèce et de Rome. Les moines ainsi que le clergé séculier, quoiqu'ils n'aient jamais placé ces ouvrages au-dessus des Saintes Ecritures, et des écrits des SS. Pères, cependant ils les étudiaient, et probablement dans ces "jours de ténèbres", ils les appréciaient mieux que nous ne le faisons même à présent. On parle du siècle de ténèbres, et de la renaissance des lettres, mais quand, et par qui cette renaissance des lettres a-t-elle eu lieu. Elle a commencé un siècle avant la naissance du protestantisme ; elle a été effectuée par l'encouragement et le patronage de l'Eglise de Rome. C'est le Pape qui donna un asile à Rome aux écoliers grecs qui s'enfuirent de Constantinople après sa prise par les Turcs. On a appris bien peu de chose des ouvrages grecs et Romains dans l'Occident qui n'ait été connu depuis longtemps avant la réforme.

Mais il nous faut comparer l'état de la société au sixième siècle avec ce qu'il était au seizième. Presque tout ce qui a été fait en faveur de la société moderne a été fait pendant ces mille ans, et nous affirmons sans crainte, qu'il n'y a aucun protestant dans l'Europe qui puisse montrer maintenant un état de société plus florissant qu'on aurait pu en trouver dans ces tems.

Au commencement du sixième siècle, comme nous l'apprenons de Guizot et de plusieurs autres, presque toutes les écoles l'Empire furent détruites, et il n'y avait pas encore d'institutions de théologie en vigueur ; si l'Eglise était si hostile à la littérature, c'était donc là l'état des choses qu'elle désirait ; si elle aimait tant l'ignorance, et qu'elle voulût le perpétuer, son cœur devait être content et satisfait. Mais fut-ce la conduite de l'Eglise ? Elle se mit aussitôt à l'ouvrage pour établir des écoles, de grandes écoles, de monastères, de cathédrales ; des écoles épiscopales et des écoles paroissiales. En 529 le concile de Vaison en France pressait l'établissement des écoles de campagne ; au commencement du sixième siècle, il s'éleva en Espagne des écoles cathédrales, où les parens amenaient leurs enfans qui étaient élevés sous les yeux des évêques et qui demeuraient sous le même toit (2 conciles de Tolet canon. I.). Dans le même siècle les moines Bénédictins fondèrent aussi leurs écoles qui se répandirent dans tout l'Occident. La plus célèbre fut celle de l'Île de Lérins fondée par St. Honorat et qui a produit Maxime, Fauste, Hilaire, Césaire, Vincent, Fucher, Salvius, et beaucoup d'autres grands personnages. L'école de Séville en Espagne a eu aussi une grande renommée. Mariana, historien Espagnol, dit de cette école, que ceux qui en sortaient devenaient illustrés par la probité de leurs mœurs, et par l'instruction, comme s'ils étaient sortis d'une citadelle de sagesse. Avant la fin du quinzième siècle tout l'Occident était rempli d'écoles et cela est littéralement vrai pour l'Angleterre et une partie de de l'Allemagne. Toutes les grandes universités de l'Europe ont été fondées avant la réforme, telles que les universités de Bologne, de Paris, d'Oxford et de Cambridge. En Angleterre les écoles monastérielles, cathédralistes et paroissiales, qui ont presque toutes été détruites par la Réforme, donnaient une éducation à la portée d'une grande masse du peuple. L'Eglise n'a pas été moins zélée pour multiplier les livres, et pour établir des bibliothèques. Cassiodore a donné de bonne heure l'exemple en mettant sa belle bibliothèque au service du monastère du Mont-Cassin. Presque tous les monastères furent dotés et enrichis de nombreuses bibliothèques. Dans tous les monastères il y avait un *Scriptorium* où un nombre de moines étaient employés à copier et à relier des manuscrits. Mabillon parle du travail immense des moines de Cîteaux et de Grande Chartreuse qui étaient occupés à transcrire des manuscrits pour le bien du public. "Ne vous troublez pas" dit le pieux auteur de l'imitation, "à la vue du travail et de la fatigue, car les bons livres sont pour la gloire de Dieu, qui rendra à chacun sa récompense dans le ciel, suivant sa bonne intention. Quand vous serez morts, ceux qui liront les volumes que vous avez si bien écrits, priront Dieu pour vous ; et si celui qui donna une tasse d'eau froide a sa récompense, combien plus celui qui donne l'eau vive de la sagesse, aura-t-il sa récompense dans le ciel ?" Des terres et des domaines furent souvent légués pour le soutien des *scriptorium* des abbayes. Le Pape dans une lettre de 1246 prie les moines et autres personnes, d'envoyer à leurs propres dépens, des livres aux églises de Prusse et de la Livonie qui en étaient dépourvues. On ne peut retenir son indignation quand on se souvient que les riches bibliothèques des universités et des abbayes d'Angleterre fondées par les soins de tant de vertueux et savants ecclésiastiques pendant plusieurs siècles, ont été presque toutes détruites dans le seizième siècle par les doctes Réformateurs ; et on ne peut réprimer son dégoût contre le journaliste protestant, qui après que ses frères ont fait tout ce qu'ils ont pu pour détruire tous les monuments de la littérature ancienne, vient en avant en plein jour accuser l'Eglise Catholique d'avoir fait une guerre mortelle à la littérature. Hélas ! Il n'y a pas de plus aveugle que celui qui ne veut pas voir !

A continuer.

BULLETIN. Canal de Beauharnais.

—La Religion Catholique vient de perdre, dans le Haut-Canada, un de ses ministres les plus respectables. Le révérend John McDonald, curé d'Alexandrie, est décédé vendredi dernier.

—On se rappelle que nous avons signalé plusieurs fois les dommages et même les mauvais traitemens, dont les malheureux habitans de la paroisse de Beauharnais étaient la victime, depuis que les travaux du canal y sont commencés. Il paraît que nos infortunés compatriotes ne sont pas encore rendus à la fin de leurs peines. Outre les griefs dont ils avaient déjà à se plaindre, nous avons appris que les désordres et les vexations s'y renouvelaient, depuis quelque tems, avec une violence et une audace qui faisaient craindre que ce qu'on y avait éprouvé les autres années ne fût rien en comparaison de ce qu'on appréhendait pour celle-ci. Mais ce qui nous paraît encore plus déplorable, et ce que le public apprendra sans doute avec peine, c'est que les infortunés habitans dont nous parlons, bien loin de recevoir protection et d'être dédommagés de leur souffrance, vont être réduits à la triste nécessité de tenter les moyens légaux pour se faire indemniser de leurs pertes. C'est du moins ce que nous donne à entendre la *Minerve* de jeudi dernier, dans un article qui, suivant nous, ne doit point passer inaperçu et qui nous paraît mériter l'attention du public et surtout du gouvernement. Il est fâcheux que le parlement n'ait pas pourvu aux moyens de réprimer ces désordres et de réparer les dommages ; mais, puisqu'il ne l'a pas fait, il nous semble que l'administration actuelle ne doit pas craindre de prendre la responsabilité d'un acte dont l'équité naturelle, aussi bien que toutes les lois divines et humaines, lui font un devoir.

Les gouvernemens sont établis surtout pour protéger les particuliers et empêcher qu'on ne leur fasse dommage. Ils doivent donc bien se garder de faire eux-mêmes ce qu'ils sont chargés de réprimer, et quand il leur arrive de commettre quelque injustice, leur devoir est de se hâter de la réparer au plutôt. Un gouvernement, quelque soit sa forme, doit donc toujours se regarder comme autorisé à réprimer le désordre et à réparer de suite le dommage dont il est la cause, surtout quand ces dommages sont indubitables. Car autrement l'administration ne serait plus revêtue des facultés et du pouvoir dont le gouvernement a besoin pour remplir ce qu'on peut appeler sa première fin, et il nous semble qu'une administration, qui consentirait à un si triste rôle, manquerait du premier élément qui fait son essence et que par conséquent elle ne pourrait conserver la confiance publique. Puisque les dommages encourus par les habitans du canal de Beauharnais sont indubitables, et que Son Excellence, le gouverneur en chef, en reconnaît, dit-on, lui-même l'existence, nous ne voyons pas pourquoi le ministère actuel pourrait craindre de prendre sur sa responsabilité un acte de justice reconnue. Car certainement personne ne peut trouver mauvais que le gouvernement rende justice. Or ce ne serait que pour rendre justice que l'administration actuelle prendrait sur elle la responsabilité de payer, aux habitans de Beauharnais, l'indemnité qui leur est si justement due : ses partisans ne pourront donc le trouver mauvais et lui refuser leur approbation. Quant à l'opposition, il est évident qu'elle ne pourrait décentement en blâmer le ministère, puisqu'elle ne pourrait l'accuser que d'avoir rendu justice, et encore à qui ? à des concitoyens, à des frères ! Il est donc clair que l'administration, en accordant de suite, aux habitans de Beauharnais, l'indemnité qu'ils demandent, sans attendre de poursuite, ne peut manquer d'avoir l'approbation de tous les partis ; au lieu qu'il nous paraît à craindre qu'il n'en soit tout autrement, si le gouvernement se laisse poursuivre. En effet, l'article de la *Minerve*, dont nous avons parlé, fait voir que dans le cas d'une poursuite, les frais ne peuvent être moindres que de £1,500 à £2,000. Puisque le ministère convient que les réclamations des habitans de Beauharnais sont justes et légitimes, il doit donc être persuadé aussi que les frais de poursuite retomberont sur la province. Ce sera donc encore £1,500 ou £2,000 qu'il faudra tirer de ses coffres en sus de l'indemnité et dont il nous semble que la Chambre pourra rendre le ministère en quelque sorte responsable. Car, suivant nous, il ne doit pas être moins responsable de ses omissions que de ses actions, et nous sommes persuadé que s'il laisse peser les frais de poursuite, dont nous venons de parler, sur le trésor de la province, on ne manquera pas de lui en faire un grief.

Toutes les raisons s'accordent donc à démontrer que le ministère actuel, en